

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 04 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 04 Février, à vingt heures trente, le conseil municipal de LASBORDES, s'est réuni à la salle des Pyrénées du bâtiment Charles GUIRAUD de LASBORDES, sous la présidence de M. QUAGLIERI Jean Pierre, Maire.

**Présents :** MM, QUAGLIERI Jean Pierre, BATAILLE Georges, GERNEZ Pierre, HERNANDEZ Jean, ROUQUET Jacques, DEVILLE Lucas, Patrick GARACCI, MMES, NEWMAN Sylvette, PANEGOS Nathalie, PETIT Isabelle, TABOSA Romane.

**Absents excusés :** MM Juan Carlos MARCOS, Mmes Lydia LOURDELLE, Isabelle PETRASCH, Tatiana CESTNIUC

Madame Lydia LOURDELLE a donné procuration à Madame Isabelle PETIT  
Monsieur Juan Carlos MARCOS a donné procuration à M. Jacques ROUQUET  
Madame Isabelle PETRASCH a donné procuration à M. Georges BATAILLE  
Madame Tatiana CESTNIUC a donné procuration à Mme Sylvette NEWMAN

**Madame Nathalie PANEGOS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du Jeudi 28 Janvier 2021.

**Voté à l'unanimité**

### 1) Choix du bureau d'études pour la révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il y a lieu de choisir un bureau d'étude qui sera chargé de réaliser cette mission, comprenant les réalisations suivantes:

- Rapport de présentation (reprise du travail de TOPOS)
- Rédaction du PADD
- OAP
- Projet de règlement
- Annexes sanitaires et servitudes d'utilité publique
- Arrêt du projet et consultation
- Mise au point du dossier d'approbation

Monsieur le Maire précise que plusieurs bureaux d'études ont été consultés et rencontrés en mairie :

- **ALTEREO**, pour un montant de 36 207.00 € TTC (hors options)
- **SOLIHA**, pour un montant de 15 900.00 € TTC pour la tranche ferme et 2 880.00 € TTC, pour la tranche conditionnelle (évaluation environnementale)
- **CITADIA** pour un montant de 29 700.00 € TTC
- **VERNACULAIRE** pour un montant de 31 160.00 € TTC (hors évaluation environnementale)
- **E2D** pour un montant de 21 765.00 € TTC pour la tranche ferme et 3 500.00 € supplémentaire pour l'évaluation environnementale
- **URBADOC** pour un montant de 24 120.00 € TTC pour la tranche ferme et 3 000.00 € TTC pour la tranche optionnelle (évaluation environnementale)
- **2 AU** n'ont pas souhaité participer à cette consultation
- **D'UNE VILLE A L'AUTRE** n'a pas donné de suite à notre demande
- **ATELIER URBAIN** n'a pu participer à cette consultation dans les délais imposés

La commission urbanisme, réunie le Mercredi 27 Janvier 2021 a retenu la société SOLIHA, après avoir comparée et étudiée toutes les propositions chiffrées.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission urbanisme et de retenir la société SOLIHA pour la tranche ferme, dont l'offre est en adéquation avec le projet de révision du PLU et d'un montant de 15 900.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose que la commune se réserve la possibilité de prendre la tranche conditionnelle (évaluation environnementale), si nécessaire, d'un montant de 2 880.00 € TTC.

**Voté à l'unanimité**

## **2) Choix du logiciel de gestion de la cantine**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un logiciel de gestion pour la cantine, pour faciliter la gestion de la cantine mais surtout pour permettre aux parents de pouvoir inscrire les enfants à la cantine et payer les repas en ligne.

Trois sociétés ont été consultées :

- **3 D OUEST**: 2 880€ TTC + 720 € TTC de maintenance, soit 3 600.00 € TTC
- **ICAP**: 2 600.00 € TTC + 921.60 € TTC de maintenance, soit 3 521.60 € TTC
- **AXN (HILOISE)** : 2 730.00 € TTC + 504.00 € TTC de paramétrage + 2 200.00 € de formation, soit 5 434.00 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir la société 3D OUEST, pour un montant de 3 600.00 € TTC, pour l'acquisition du logiciel de gestion de la cantine de LASBORDES, car les secrétaires ont pu découvrir le logiciel en pratique à la mairie de St Papoul qui l'utilise déjà, ainsi que d'autres communes aux alentours, il est simple et facile d'utilisation.

**Voté à l'unanimité**

## **3) Contrat de maintenance (CEGELEC) photovoltaïque du bâtiment Charles Guiraud**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de souscrire à un contrat de maintenance pour les installations photovoltaïques du nouveau bâtiment (BEPOS) « Charles GUIRAUD ».

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de maintenance de la société CEGELEC. Il précise que la durée du contrat est de 1 an, renouvelable par tacite reconduction et que son prix forfaitaire annuel (hors options) est de 1 025 € HT. Monsieur le Maire propose de signer ce contrat.

**Voté à l'unanimité**

## **4) Validation de la Proposition de VEOLIA concernant l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'application de la loi concernant la défense extérieure contre l'incendie, il est nécessaire d'élaborer un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Monsieur la Maire présente à l'assemblée la proposition de la société VÉOLIA, d'un montant de 4 400.00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider cette proposition.

**Voté à l'unanimité**

## **5) SYADEN - MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ (CEP)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) met en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2011-2-4 du 4 mars 2011, du Comité Syndical, décidant d'activer cette compétence optionnelle.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) dont les modalités ont été fixées par délibération n°2011-6-5 du Comité Syndical, en date du 30 juin 2011.

Le CEP est un service sur 3 ans qui accompagne les communes dans toutes ses démarches énergétiques ainsi qu'à la mise en place d'actions et de solutions techniques visant à réduire et maîtriser ses consommations énergétiques. Ce service se déroule sur 3 ans : 1 année de bilan et 2 années de suivi. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La commune doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait annuel de 700 € (*cnes de 500-1000 hab*s), pendant 3 ans.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer le bulletin d'adhésion et d'être désigné comme référent de la commune.

**Voté à l'unanimité**

#### **6) Résiliation du bail à fermage d'une parcelle communale, cadastrée ZI 3**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agriculteur a résilié son contrat a fermage, enregistré le 09/05/1983, sous le N° 141/3 d'une parcelle communale, cadastrée ZI 3, de 2 ha 50.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette résiliation a pris effet au 31/10/2020 et que l'agriculteur a réglé la somme de 315.09 € le 01/11/2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de remettre cette parcelle à disposition d'un autre preneur.

**Voté à l'unanimité**

#### **7) Nouveau bail à fermage pour la parcelle communale, cadastrée ZI 3**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un agriculteur est intéressé pour prendre en fermage, la parcelle communale cadastrée ZI 3, de 2 ha 50, Il donne lecture de la demande de monsieur Florian BAREIL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à sa demande et de signer le nouveau contrat de bail avec cet agriculteur, pour une durée de 9 ans.

**Voté à l'unanimité**

#### **8) Annulation de la délibération du 25/06/2009 « Régie de recettes »**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler la délibération du 25/06/2009 concernant la création d'une régie de recettes qui concernait la caution anticipée de la salle des fêtes car elle est effectuée directement en comptabilité et pour la caution garderie elle n'est plus d'actualité, cette délibération est donc obsolète.

**Voté à l'unanimité**

#### **9) Tarifs de location des salles du bâtiment Charles GUIRAUD**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location des salles « PYRÉNÉES » et « GERARD SÉVERAC » du nouveau bâtiment CHARLES GUIRAUD.

Monsieur le Maire propose la gratuité pour les associations lasbordaises, les entreprises lasbordaises, les collectivités membres de la CCCLA et les services de l'état.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants, pour toutes les autres structures professionnelles extérieures à la commune et les collectivités hors CCCLA : 200 € par salle l'été et 300 € par salle l'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 Mars)

Monsieur le Maire propose d'inclure le prix du nettoyage des salles dans ces tarifs.

Monsieur le Maire propose de fixer la caution à 500 € par salle.

**Voté à l'unanimité**

#### **10) Approbation du règlement d'occupation des salles du bâtiment Charles GUIRAUD**

Monsieur le Maire donne lecture du règlement d'occupation des salles du bâtiment Charles GUIRAUD à l'assemblée et du contrat de location afférent.

Monsieur le Maire propose de valider ce règlement et ce contrat.

**Voté à l'unanimité**

#### **11) Montant de la caution de la location du matériel communal (tréteaux, chaises et tables)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'acter par une délibération, le montant de la caution pour le prêt du matériel communal (tréteaux, chaises et tables).

Monsieur le Maire propose de conserver le montant actuel de cette caution de 150.00 € qui ne sera encaissée que dans le cas de dégradation ou de disparition du dit matériel mais d'en maintenir la gratuité pour les habitants de la commune.

**Voté à l'unanimité**

## 12) Création de la commission extra-municipale urbanisme « Révision du PLU de LASBORDES »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'une commission extra-municipale urbanisme « Révision du Plan Local d'Urbanisme ». Il souhaite faire participer les citoyens lasbordais, qui n'ont aucun intérêts personnel dans l'élaboration de la révision du PLU.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les candidats volontaires ont été rencontrés en mairie par la commission urbanisme le 01/02/2021.

Il propose que cette commission extra-municipale urbanisme « Révision du Plan Local d'Urbanisme » soit composée comme suit :

<b>Commission extra-municipale Urbanisme « Révision du Plan Local d'Urbanisme »</b>	<b>Composition</b>
Elus membres de la commission urbanisme	Jean Pierre QUAGLIERI (Président) Jacques ROUQUET Patrick GARACCI Sylvette NEWMAN Nathalie PANEGOS Georges BATAILLE Jean HERNANDEZ Lucas DEVILLE Pierre GERNEZ
Habitants de la commune	Jail Btissam Christian SURRE Etienne LIVEMONT
Groupe de travail	Service urbanisme Bureau d'étude SOLIHA Directrice Générale Service au besoin Isabelle PETIT (conseillère municipale)

**Voté à l'unanimité**

## 13) Annulation de la délibération du 06/02/2020 concernant le marché de maîtrise d'œuvre confié à l'atelier T pour le réaménagement de la classe de TPS/PS/MS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler la délibération du 06/02/2020 concernant la maîtrise d'œuvre confiée à l'atelier T pour le réaménagement de la classe de TPS/PS/MS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que d'un commun accord avec Monsieur Laurent Tisseyre Gérant de L'ATELIER T, il a été décidé de mettre fin à la collaboration pour le marché de maîtrise d'œuvre confié à L'ATELIER T pour le réaménagement de la classe de TPS/PS/MS et ce sans aucune pénalité ou contrepartie financière.

Monsieur le Maire donne lecture du mail en date du 13 janvier 2021 de Monsieur Laurent TISSEYRE qui confirme la fin de notre collaboration sur le projet de réaménagement de la classe de TPS/PS/MS.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler et remplacer cette délibération par celles prises lors du Conseil Municipal de ce jour, pour valider l'offre d'un autre bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre du réaménagement de la classe de TPS/PS/MS.

**Voté à l'unanimité**

## 14) Validation de l'offre concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la classe TPS/PS/MS, l'ancienne garderie/cantine et les toilettes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une nouvelle délibération afin de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du pôle maternel classe de TPS/PS/MS.

Monsieur le Maire présente l'offre du bureau d'études SAI, d'un montant de 12 350.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir ce bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre du réaménagement du pôle maternel classe TPS/PS/MS

**Voté à l'unanimité**

**15) Choix de l'entreprise pour la tranche 1 de la Grand Rue- Aménagement sécurisation et embellissement du cœur de village**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour réaliser la 1ere tranche des travaux d'aménagement sécurisation et embellissement du cœur de village de la Grand Rue.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres, réunie le Mercredi 03 Février 2021, l'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

N°1 : COLAS France : 166 427.50 € HT  
N°2 : EURL CMPT : 164 122.80 € HT  
N°3 : CAZAL : 154 863.60 € HT  
N°4 : ECHO TP : 183 626.09 € HT  
N°5 : EURL VALLEZ Bernard : 165 541.90 € HT  
N°6 : PURISTHME : 157 157.30 € HT  
N°7 : Jean LEFEBVRE Midi Pyrénées : 200 165.03 € HT

Après l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres a décidé de confier les travaux à l'entreprise CAZAL, mieux disante, avec un montant de 154 863.60 € HT

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'offre de l'entreprise CAZAL, avec un montant de 154 863.60 € HT.

**Voté à l'unanimité**

**16) Annulation de la délibération du 28 Janvier 2021 « Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2021, pour le plan de relance énergie de l'école de LASBORDES ».**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison d'un manque d'éléments il y'a lieu d'annuler la délibération du 28 Janvier 2021« Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2021, pour le plan de relance énergie de l'école de LASBORDES ».

**Voté à l'unanimité**

**17) Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2021, dans le cadre du plan de relance énergie de l'école de LASBORDES.**

**CONSIDÉRANT** que le projet de réaliser des travaux de réhabilitation sur l'école comportant la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, l'installation d'une pompe à chaleur, et l'isolation des murs extérieurs du bâtiment et des combles.

**CONSIDÉRANT** que la commune de LASBORDES, engagée avec le Syndicat Audois Energies et du Numérique (SYADEN) dans une mission d'audit énergétique sur le bâtiment, afin de réaliser des économies financières et d'énergie et ainsi préserver l'environnement futur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention de 229 693.67 € HT au titre du **DSIL** pour l'année 2021, dans le cadre du plan de relance énergie pour l'école de LASBORDES.

Monsieur le Maire demande que soit alloué le taux maximum à cette demande (80%).

**Voté à l'unanimité**

Séance levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance,  
Nathalie PANEGOS



Le Maire,  
Jean Pierre QUAGLIERI

